



Orléans, le mardi 11 novembre 2014

JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR  
DU LOIRET

VICE-PRESIDENT  
DE LA COMMISSION  
DES LOIS

ANCIEN  
MINISTRE

Monsieur le Député-Maire,

Je tiens à vous écrire au sujet des événements qui se sont déroulés à l'école Jean Mermoz d'Orléans et qui ne semblent pas à ce jour avoir été suivis de la décision d'apaisement et de compréhension que vous pouvez prendre.

Les faits, vous les connaissez.

Des enseignants et des parents d'élèves se sont manifestés et ont alerté les autorités compétentes parce que deux familles composées d'adultes demandeurs d'asile et d'enfants vivaient dans des conditions de grande précarité, étant contraints, certaines nuits, de dormir à la gare ou dans la rue. Ces parents et ces enseignants ont réagi quand ils ont vu des enfants arriver le matin à l'école dans un état de grande détresse et de dénuement.

La réaction de ces parents et enseignants n'a d'ailleurs pas été sans effet puisque des solutions d'hébergement – au moins provisoires – ont été trouvées.

Vous avez appris la réaction de votre adjoint à l'éducation qui a jugé l'action humanitaire menée par les parents d'élèves « inadmissible, inqualifiable et inacceptable ».

C'est plutôt la situation des familles et des enfants concernés qui aurait mérité ces épithètes.

Vous savez aussi que votre adjoint a décidé en conséquence d'annuler une action pédagogique relative au numérique qui devait avoir lieu dans cette école et pour laquelle les enseignants avaient été formés et des dispositions techniques avaient été prises.

**Monsieur Serge GROUARD**  
**Maire d'Orléans**  
**Député du Loiret**  
Place de l'Etape  
45040 ORLEANS Cedex

Mettre en cause une action pédagogique au bénéfice des élèves... parce que leurs parents ont été sensibles à la détresse humaine de certains de ces élèves : il m'apparaît vraiment que c'est injustifiable.

C'est pourquoi je sollicite auprès de vous que l'action pédagogique expérimentale relative au numérique puisse se dérouler dans cette école, comme cela était prévu. Une telle décision de votre part constituera une marque de compréhension et de respect à l'égard de la légitime réaction des enseignants et des parents d'élèves de cette école.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards at the right end, followed by a circular flourish and a vertical line.

Jean-Pierre SUEUR